



Le soutien interne et l'accès aux marchés au centre des pourparlers sur l'agriculture à l'OMC

Le Groupe de négociation sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a mené des pourparlers le 16 novembre sur la manière de réduire le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges de même que les obstacles à l'accès aux marchés lors de la Conférence ministérielle (CM11) qui aura lieu en décembre 2017 à Buenos Aires, en Argentine. Les discussions se sont articulées autour de propositions qui avaient été transmises préalablement à la réunion et portant sur le soutien interne, mais également sur l'accès aux marchés.

Le président des négociations sur l'agriculture, l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande auprès de l'OMC, Vangelis Vitalis, s'est dit encouragé par l'engagement des Membres « et donc par le statut des négociations ».

« Je continue de croire que l'important nombre de questions et de communications transmises par les Membres au cours des six derniers mois font foi de leur engagement collectif à communiquer entre eux au sujet du soutien interne et, plus particulièrement, sur ce qui pourrait être accompli lors de la réunion à Buenos Aires », a précisé M. Vitalis lors de la rencontre.

Soutien interne

Parmi les nouvelles communications, citons celle de l'Argentine, de l'Australie, de la Colombie, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, de l'Uruguay et du Vietnam, qui demande aux Membres de cibler fortement la mesure globale de soutien (MGS) et le soutien *de minimis*, deux des pires types de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.

Le groupe a souligné que le soutien par produit dans les principaux pays exportateurs et producteurs de produits agricoles « a un impact négatif sur les prix que reçoivent les producteurs du monde entier », citant les produits laitiers en exemple. « Cela nuit à la situation de tous les producteurs laitiers, puisque la production accrue entraîne une diminution du prix des produits laitiers dans le monde », a expliqué le groupe.

L'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay ont mis quatre options de l'avant en vue de restreindre le soutien ayant des effets de distorsion des échanges :

1. Une limite globale pour le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges exprimée sous forme de pourcentage de la valeur de la production
2. L'utilisation de la structure actuelle de l'Accord sur l'agriculture (AsA) et une entente stipulant que des coupes seront faites à la MGS, au soutien *de minimis*, et à la catégorie bleue lors de chaque conférence ministérielle
3. Le traitement de la question des concentrations de subventions pour certains produits agricoles
4. La restriction de l'effet des productions agricoles subventionnées sur les marchés internationaux

La proposition sollicite également un résultat ambitieux sur le plan du soutien interne pour le coton. Cette requête a été reprise par les Membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui veulent des « réductions substantielles, jusqu'à l'abolition complète, des subventions internes accordées à la production de coton et ayant un effet de distorsion ».

Ce groupe a également transmis une proposition réclamant « une entente quant à une limite totale globale de la somme du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges » pour les pays développés, « de manière à réduire la différence entre la MGS maximale permise et les niveaux de soutien interne actuellement mis en application ». La proposition demande également ce qui suit pour les autres Membres : « une limite totale globale sur la somme du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges sans nuire au développement et aux besoins liés à la sécurité alimentaire des pays en développement », tout en ne modifiant pas l'article 6.2 de l'AsA (la fameuse catégorie développement qui exclut certaines mesures de soutien axées sur le développement des engagements de réduction à titre de traitement spécial et différencié).

Parmi les réactions à ces propositions, citons celle de l'UE, qui a déclaré soutenir l'idée d'une limite sur le niveau total

de soutien, ajoutant que les cibles ambitieuses pour le coton devraient tenir compte des « limites » de chaque intervenant.

De plus, la Suisse a affirmé que la proposition visant à limiter le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges sur la base de la valeur de la production serait difficile à mettre en oeuvre dans les pays du G-10. En outre, selon la Norvège, la combinaison de l'option 1 de la proposition du Brésil (une limite globale pour le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges exprimée sous forme de pourcentage de la valeur de la production) avec l'option 3 (le traitement de la question des concentrations de subventions pour certains produits agricoles) serait un « cocktail explosif ».

Entre-temps, deux pays (la Chine et l'Afrique du Sud) continuent de réclamer que les négociations se déroulent sur la base de l'ébauche de 2008 du texte du projet de modalités (rév. 4), la qualifiant de seule base qui permettrait de parvenir à une entente.

Accès aux marchés

Bien que l'accès aux marchés ne soit pas une « priorité aussi élevée » que le soutien interne – « un point pour lequel un résultat, et même un consensus, est recherché par la majorité des intervenants » –, cet aspect est « maintenant d'intérêt pour davantage de Membres qu'il n'était le cas avant et pendant la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture (négociations sur l'agriculture) de juillet », a expliqué l'ambassadeur devant tous les Membres.

Il a également ajouté que l'intensification et l'accroissement de l'intérêt pour les négociations sur l'accès aux marchés agricoles ont poussé les Membres à cibler des éléments précis au sujet desquels ils s'attendent à élaborer leur pensée au cours des prochains mois.

Des sujets tels que la progressivité tarifaire, la simplification des tarifs, les crêtes tarifaires, les produits tropicaux, la sauvegarde spéciale pour l'agriculture (SSA), la conversion des taux non *ad valorem* en taux *ad valorem* et le traitement de la consolidation des taux non consolidés restants ont été mentionnés en tant que sujets d'intérêt pour la CM11.

Plusieurs voient « de l'intérêt à la fois dans les réelles réductions tarifaires et les changements aux CT (contingents tarifaires), y compris dans la libéralisation des procédures administratives, mais également dans un

mouvement au niveau des CT eux-mêmes », a expliqué M. Vitalis.

« Un point a encore une fois été soulevé bilatéralement en ma présence, à savoir s'il y a du mérite à considérer un compromis entre les niveaux individuels d'ambition quant à l'accès aux marchés et le soutien interne. En revanche, et avec la même intensité, d'autres Membres font plutôt preuve de résistance face à cette idée prônant une telle interrelation. »

Des communications portant sur l'accès aux marchés ont déjà été soumises. Le Paraguay a soumis deux de ces communications, l'une qui traite de l'écart tarifaire, c.-à-d. la différence entre le droit consolidé et le droit appliqué, plus souvent appelé « *tariff water* » et l'autre qui réclame l'élimination de la SSA lors de la CM11.

La discussion sur la SSA était fondée sur une note du Secrétariat de l'OMC illustrant que parmi les Membres ayant l'autorisation d'utiliser cette disposition, seulement six y avaient eu recours au cours des cinq dernières années, l'utilisation de la SSA étant typiquement à la baisse.

Le Paraguay soutient que cette tendance à la baisse suggère que la SSA pourrait être éliminée d'ici la 11^e conférence ministérielle l'an prochain, tandis que d'autres Membres – y compris la coalition du G-10 – laissent entendre que la SSA est garantie par l'AsA de l'OMC et qu'elle ne devrait pas être éliminée avant que le processus de réforme du commerce des produits agricoles soit terminé.

L'Argentine, l'Australie, la Colombie, le Costa Rica, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay et l'Uruguay ont soumis un document conjoint exposant leur perception quant aux principaux obstacles à l'accès aux marchés, entre autres les tarifs élevés, la progressivité tarifaire, les crêtes tarifaires, la grande disparité entre les niveaux tarifaires parmi les Membres, les limites des CT et les mesures non tarifaires. La proposition sollicite notamment une amélioration des niveaux tarifaires (en réduisant les tarifs contingentaires et hors contingent). Le groupe a mentionné qu'il est crucial d'envisager un mécanisme pour que cela devienne une étape intérimaire vers l'atteinte de la cible, à savoir l'élimination complète des CT.

« Il est également approprié d'évaluer la manière dont les tarifs complexes peuvent être simplifiés. À cet effet, une approche fondamentalement populaire serait de modifier tous les tarifs consolidés et appliqués sur une base *ad valorem*. En raison du manque de transparence associé à l'utilisation de droits non *ad valorem*, l'approche est en soi attrayante », cite

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



Dairy Farmers
of Canada
Les Producteurs laitiers
du Canada



Chicken Farmers
of Canada
Les Producteurs de
poulet du Canada

EGG FARMERS
OF CANADA

Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA

Dédiés à la qualité



TURKEY FARMERS
OF CANADA
LES ÉLEVEURS DE DINDON
DU CANADA

Canadian
Hatching Egg
Producers



Les Producteurs
d'œufs d'incubatio
du Canada